

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand — 94207 Ivry-sur-Seine Cedex — Métro ligne 7, station Pierre et Marie Curie

Tél. : 01 56 20 88 88 — Fax : 01 56 20 88 99 — Internet : www.ffct.org — E-mail : info@ffct.org

Reconnue d'utilité publique

Agréée du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, arrêté du 3/8/2004

Agréée du ministère du Tourisme n° AG 094 02 0001

Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" le 4/04/2006



Commission Nationale Jeunesse

AR/MFD/AL/

Mars 2009

Critérium du jeune cyclotouriste VTT



Règlement



ARTICLE 1

Le C.J.C.V.T.T. est un jeu sportif et éducatif destiné A ENCOURAGER LES JEUNES à la pratique du VTT. Il peut être la finalité d'une progression dans l'initiation au VTT.

CHACQUE ORGANISATION DOIT ÊTRE INSCRITE AUX CALENDRIERS DEPARTEMENTAL, REGIONAL, NATIONAL (OU IRONS NOUS).

En l'absence d'inscription au calendrier, l'organisation ne sera pas validée.

ARTICLE 2

Il est ouvert aux jeunes âgés au minimum de huit ans dans l'année et au maximum de dix-huit ans dans l'année.

4 catégories sont définies :

8-12 ans (seulement local et départemental)	15-16 ans
13-14 ans	17-18 ans

Chaque jeune pourra participer soit individuellement, soit par équipe de 2 (d'une même ligue) dans la catégorie 13-14 ans (y compris en tandem). Les équipes mixtes sont autorisées. Les équipiers porteront le même numéro mais avec une mention distinctive pour le deuxième (couleur, B ...).

L'équipe est unie et indissociable du critérium départemental au critérium national, en cas de défection de l'un des participants de l'équipe, l'autre ne pourra se présenter en individuel. Toutefois en cas de force majeure l'équipe pourra être reconstituée par un membre de la même ligue sur décision de la Commission Jeunes.

Cependant, les jeunes licenciés ou non licenciés, à partir de huit ans dans l'année pourront participer aux épreuves locales et départementales par équipes de 2 ou 3 et accompagnés par un adulte.

Seul les jeunes licenciés FFCT compteront dans les effectifs pour la sélection nationale. Pour les jeunes participants non licenciés, les organisateurs sont tenus de contracter une assurance complémentaire. A partir des sélections régionales, les participants devront présenter leur licence fédérale.

ARTICLE 3

Le port du casque est obligatoire pendant toutes les épreuves sur le vélo, tout participant n'ayant pas son casque sur la tête se verra retirer sa carte de route.

Le vélo ou le tandem doit être conforme au Code de la Route en vigueur, (voir annexe).

Conformément aux articles R.313-4 X et R.313-RV du Code de la Route, l'éclairage sera obligatoire si les conditions atmosphériques et de circulation l'exigent, ainsi que sur décision de l'organisateur.

ARTICLE 4

Le critérium comprend :

A. Un test sportif

Il comprendra :

- Un parcours rando-guide (voir en annexe).
- Un parcours orientation avec itinéraire tracé sur une photocopie de carte au 1/25 000^e.

Le test sportif en forme de huit, composé des boucles rando-guide et orientation, se fera en terrain varié sur des chemins, des allées et des sentiers et il évitera au maximum les routes. Les organisateurs devront être vigilants quant au choix de leur itinéraire et veiller à ce que celui-ci soit praticable même en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Les parcours devront respecter les conditions suivantes :

- COMPORTER : 4 à 8 balises réparties sur les deux boucles.
- CRITERIUM LOCAL ET DEPARTEMENTAL :
parcours de 20 km avec dénivelée et difficultés telles qu'il soit réalisable par tous en moins de 3 h
- CRITERIUM REGIONAL :
parcours de 25 km avec dénivelée et difficultés telles qu'il soit réalisable par tous en moins de 3h30
- CRITERIUM NATIONAL :
parcours de 30 km avec dénivelée et difficultés telles qu'il soit réalisable par tous en moins de 4 h

Les organisateurs devront donc évaluer le temps nécessaire à chacun pour effectuer leur parcours sans trop de difficultés. Au-delà du temps, des points de déductions seront appliqués (voir chapitre déduction de points).

Pour chaque équipe, il n'y aura qu'une seule carte de route, deux rando-guides et deux itinéraires d'orientation. Chaque équipier devra effectuer seul les tests nature, maniabilité et mécanique. La moyenne des points obtenus par les 2 équipiers sera retenue ainsi que la moyenne des bonifications obtenues pour l'état des VTT et pour les trousseaux de réparation. Les 2 équipiers sont tenus de rester ensemble durant tout le test sportif. A l'arrivée, la carte de route ne sera prise en compte qu'en présence effective des 2 équipiers.

B. Des questions

de connaissances générales portant principalement sur :

- La topographie et la cartographie,
- Les activités fédérales VTT,
- La technique et la pratique du VTT,
- le Code de la Route et le respect de la charte du randonneur,
- Le secourisme,
- Le tourisme local

.....

d'observation

Elle portera sur une particularité du parcours.

Ces questions seront posées aux contrôles sous forme de Q.C.M

C. Un parcours de maniabilité

Le jeune devra effectuer un parcours de 4 à 8 zones, choisi par l'organisateur et comportant au moins les 5 types de difficultés proposées en annexe.

Les jeux seront identiques pour tous les participants.

D. Un test nature

Identifier 3 espèces : animales, végétales ou de minéraux (voir en annexe).

- 1) à partir de photographie, texte et/ou de reproductions issus de manuels.
- 2) à partir d'un choix de 10 à 15 échantillons issus de l'environnement local et proposés par l'organisateur .

E. Un test mécanique

Il sera choisi par les organisateurs. Le test sera identique pour tous les participants.

ARTICLE 5

Les VTT ou tandem des participants sont vérifiés avant le départ. Des points positifs sont attribués pour les VTT ou tandem conformes au règlement du Critérium et pour les trousseaux de réparation (voir chapitre bonifications).

Si le VTT ou le tandem est estimé en mauvais état ou dangereux par les organisateurs, il devra être réparé. Dans la négative, le départ sera refusé.

Le participant doit effectuer tous les parcours en toute sécurité sur un vélo conforme au Code de la Route.

Les freins doivent rester fonctionnels durant toute l'épreuve.

ARTICLE 6

Toute communication (quel qu'en soit le mode, ex : téléphone portable) ou aide est interdite entre accompagnateurs et participants (sauf entre membres d'une même équipe) sous peine de disqualification après concertation avec la Commission Jeunes.

Les contacts avec l'habitant sont conseillés.

L'assistance entre participants en cas d'accident corporel est **obligatoire**.

ARTICLE 7

Le comportement dangereux ou injurieux d'un participant ou de ses accompagnateurs envers les organisateurs, les contrôleurs et/ou la population pourra entraîner la disqualification du ou des participants concerné(s), après concertation avec la Commission Jeunes.

ARTICLE 8

A l'issue des différents tests, les points obtenus par chaque participant ou équipe, sont comptabilisés et il sera établi un classement :

général,

équipe,

individuel :

Garçons : par catégorie,

Filles : par catégorie.

Un diplôme du Critérium VTT est remis à chaque participant.

ARTICLE 9

Le Critérium se compose :

- D'une participation locale (éventuelle).
- D'une qualification départementale.
- D'une finale régionale.
- D'une finale nationale.

Les qualifications locales et départementales ont lieu au plus tard en avril, organisées par un club ou la commission départementale Jeunes ou VTT, sous la responsabilité du Président du comité départemental.

Les résultats (liste des participants et liste des qualifiables) sont adressés à l'aide de l'imprimé ad hoc ci-joint, au Président de ligue qui procède à une sélection en fonction des points obtenus par les participants. L'importance et les critères de sélection régionale sont déterminés par le comité directeur, la commission des jeunes ou la commission VTT de la ligue.

Ces résultats seront également transmis sous la même forme au responsable national du critérium avant le 1^{er} mai.

Celui-ci effectue une sélection à la proportionnelle pour la finale nationale. Toutefois 2 jeunes au minimum par ligue ayant organisé au moins un Critérium, seront qualifiés.

Le chiffre pris en compte pour le calcul du nombre de sélectionnés au national est celui des participants licenciés FFCT en locales, départementales ou régionales (voir art. 10c). En aucun cas, il n'y a cumul des épreuves.

La grille de calcul comportant le nombre de sélectionnés sera envoyée à chaque responsable jeune de la Ligue et copie à chaque Président de Ligue au plus tard le 8 mai.

Les finales régionales se dérouleront au plus tard en mai. L'organisation est prise en charge par la Ligue, laquelle peut déléguer à un club ou à une commission.

Les résultats doivent impérativement être envoyés au responsable national du critérium avant le 5 juin (le cachet de la poste faisant foi) à l'aide du même imprimé que celui utilisé pour les locales ou départementales.

Tout résultat de finale régionale envoyé au-delà de cette date sera considérée comme nul et les participants ne pourront prétendre à une place en finale nationale.

ARTICLE 10

a) En l'absence de finale régionale :

Tout comité départemental peut organiser un critérium VTT. Les résultats seront pris en compte pour la sélection nationale.

b) En l'absence de critérium départemental ou régional :

Un club peut organiser un critérium avec l'accord du Président du Comité Départemental ou de la Ligue, ou du Responsable national du critérium VTT. Les résultats seront pris en compte pour la sélection nationale.

c) Cas des Ligues ne comportant ni critérium local, ni critérium départemental :

Ces Ligues pourront organiser directement une finale régionale, celle-ci devant avoir lieu au plus tard en avril.

d) En l'absence de finale locale et départementale:

Les jeunes licenciés du Codep pourront participer à la finale départementale d'un Codep voisin de la même Ligue ou par défaut à la finale régionale.

e) Si un département a programmé à son calendrier d'organiser des finales départementales:

Celles-ci doivent impérativement avoir lieu. Au cas où elles ne pourraient se dérouler pour une quelconque raison, un club pourrait organiser une finale locale ou interclubs. Dans tous les cas les informations devront être transmises au responsable jeunes de la Ligue, au Président de Ligue et à la Commission Nationale Jeunes.

f) Au cas où une Ligue n'organiserait pas de finale régionale pour une quelconque raison:

Mais dès l'instant qu'une finale locale est organisée à l'intérieur de la Ligue concernée, la Commission Nationale Jeunes transmettra au responsable jeunes de la Ligue et copie à ce Président de Ligue le dossier de l'organisation nationale, lequel devra faire le nécessaire à l'intérieur de sa Ligue pour que 2 jeunes au minimum soient retenus pour la finale nationale.

ARTICLE 11

Le nombre de sélectionnés pour la finale nationale sera au minimum de 70 participants (en individuel ou en équipe).

La Ligue choisira ses sélectionnés en fonction du nombre défini par la Commission Nationale Jeune.

ARTICLE 12

En cas d'égalité, les participants ou l'équipe ex æquo aux premières places seront départagés, (dans le cas où l'égalité poserait problème) par le nombre de points aux questions de connaissances, puis au test d'observation.

S'il y a égalité sur tous les tests, les candidats seront départagés par des questions proposées par le comité d'organisation du critérium VTT.

ARTICLE 13

La Fédération participe aux frais de déplacement et d'hébergement pour la finale nationale des sélectionnés et des accompagnateurs officiels (1 accompagnateur par Ligue pour 1 à 3 jeunes).

Des récompenses sous forme de bourses de voyage ou de séjours seront offertes par la Fédération aux participants obtenant les meilleurs résultats à la Finale Nationale.

ARTICLE 14

Le ou les accompagnateurs officiels ont la responsabilité des jeunes qu'ils encadrent pendant toute la durée du séjour, aussi bien en ce qui concerne leur sécurité que leur comportement.

Les accompagnateurs officiels seront désignés pour occuper les postes de contrôleurs durant le séjour.

DEROULEMENT

L'organisateur est tenu avant le départ d'informer les participants, les contrôleurs et les accompagnateurs des spécificités de l'organisation.

I - AVANT LE DEPART

Chaque participant ou équipe va chercher sa (ses) plaque(s) de cadre et se dirige vers les points de vérification de son (leur) vélo et de sa (leur) trousse de réparation.

II - LE DEPART

Les départs sur le test sportif sont donnés à intervalles réguliers (2 minutes). A l'appel de son numéro ou de son nom

le participant (ou l'équipe) se présente au départ.

Le responsable lui donne sa carte de route sur laquelle figure :

la distance totale,

le temps imparti,

l'heure de départ

Ainsi que le rando-guide

Et par sécurité une carte ou photocopie au 1/100 000 de la zone du critérium.

Le participant (ou l'équipe) ayant un numéro impair commence par la boucle rando-guide puis après le passage au point central, termine par la boucle orientation.

Le participant (ou l'équipe) ayant un numéro pair commence par la boucle orientation puis après le passage au point central, termine par la boucle rando-guide.

A son passage au point central, le participant recevra l'itinéraire de sa 2e boucle (le parcours orientation pour les numéros impairs, le rando-guide pour les numéros pairs).

A chaque contrôle, le participant ou l'équipe trouvera une balise avec une question. Celle-ci sera sous forme de Q.C.M. (questionnaire à choix multiples). Quatre réponses A, B, C, D, seront proposées. A chaque balise, le participant ou l'équipe devra poinçonner sa carte de route, avec la pince, sur la case correspondant à la bonne réponse. Il n'y aura pas de balise au contrôle central. La position des balises n'étant pas portée sur le rando-guide ou sur le tracé d'orientation, les participants devront suivre scrupuleusement l'itinéraire (sens des flèches).

Le participant ou l'équipe manquant au moins 3 contrôles sera non-classé.

Des contrôleurs mobiles ou fixes surveillent le parcours. Ils doivent rendre compte au contrôle central des anomalies constatées : ils infligent une pénalité en cas d'infraction caractérisée au Code de la Route (voir chapitre décompte des points).

III - A L'ARRIVEE

Ses deux boucles réalisées, le participant (ou l'équipe) peut rendre sa (ses) carte(s) de route ou le contrôleur lui (leur) indique l'heure d'arrivée.

Tout participant ne présentant pas sa carte de route sera non-classé.

A l'arrivée, comme durant tout le parcours l'équipe doit être complète.

IV - AVANT LE DEPART OU APRES L'ARRIVEE

Les participants devront :

- faire le test nature dans un délai maximum de 10 minutes,
- faire le test mécanique dans un délai maximum de 10 minutes.
- faire le test maniabilité (avec les chaussures adaptées aux pédales).

Ces trois épreuves seront effectuées individuellement et la moyenne des points sera comptabilisée pour les équipes.

V - ROLE DES RESPONSABLES ET DES CONTROLEURS

Au niveau départemental ou régional, les contrôleurs et responsables de tests seront recrutés parmi les moniteurs d'écoles de cyclotourisme, les initiateurs et les accompagnateurs.

Les contrôleurs devront

- Vérifier le port effectif du casque et la présence conjointe des équipiers,
- Rendre compte de toute infraction au Code de la Route, ainsi que du non-respect du règlement,
- Stopper le candidat jusqu'à réparation, au cas où le système de freins ou tout élément mettrait en danger le participant.

Les balises seront placées après le contrôle. Elles devront être visibles par tous.

Les contrôleurs s'assureront que chaque participant ou équipe répondra individuellement. En cas d'arrivée en groupe, le jeune ayant le numéro le plus élevé poinçonnera en premier.

Les contrôleurs seront visibles. Le contrôle sera signalé et situé sur la droite du parcours.

VI - RECLAMATIONS

Chaque participant a le droit de déposer réclamation pour toute affaire le concernant. Il pourra le faire, assisté de son accompagnateur officiel.

Les réclamations seront reçues par le responsable du critérium ou tout membre de la Commission au plus tard 1/2 heure après la fin de la proclamation des résultats. Au-delà, plus aucune réclamation ne sera étudiée.

VII - PROPOSITION TYPE DE REPARTITION DES TACHES POUR L'ORGANISATION D'UN CRITERIUM DEPARTEMENTAL OU REGIONAL.

1— Le club organisateur a en charge toute la partie intendance de la manifestation et les relations avec les pouvoirs publics.

Il doit pouvoir satisfaire :

A la mise à disposition des locaux nécessaires.

Aux ravitaillements aux points de contrôle

Aux repas pour les participants et les accompagnateurs.

A la fourniture des matériels nécessaires aux tests maîtrise et mécanique, aux contrôles et assurer si possible la sonorisation.

A la fourniture des récompenses.

2— Le Président du Comité Départemental ou de la Ligue, se charge entièrement de la partie technique du critérium :

Préparation des tests connaissances, observation, mécanique, maîtrise de la bicyclette,

Ordonnancement et déroulement de la manifestation,

Impression des documents nécessaires à ces épreuves, des plaques de cadre, des cartes de route et des diplômes.

Toutes ces opérations s'effectuent sous sa responsabilité.

VIII - DECOMPTE DES POINTS

1— BONIFICATION

- Un capital de 180 pts sera donné à chaque participant ou équipe,

- Etat du VTT : (20 points maxi)

Avertisseur sonore : 8 points

Catadioptrés

- avant (blanc) : 4 pts

- latéraux (orange) : 4 pts

- arrière (rouge) : 4 pts

- Trousse de réparation (20 points maxi)
 - Démonte pneu 2 minimum : 2 pts
 - Pompe adaptée aux valves du vélo : 2 pts
 - ou cartouche CO² (nécessaire pour 2 réparations)
 - Rustine+colle et/ou chambre à air : 2 pts
 - (nécessaire pour 2 réparations)
 - Jeu de clés adaptées au vélo du participant : 4 pts
 - (freins - dépose des roues)
 - Câbles de freins adaptés au vélo : 4 pts
 - (obtention automatique des points dans le cas des deux systèmes de freinage hydraulique)
 - Clé à rayon : 3 pts
 - (obtention automatique des points dans le cas de roues à bâtons).
 - Dérive chaîne : 3 pts

Conformément au Code de la Route, l'éclairage et la signalisation seront obligatoires si les conditions atmosphériques ou de circulation l'exigent ainsi que sur décision de l'organisation.

- Test de maniabilité : 60 points
- Questions des connaissances et d'observation : 80 points
- Test nature : 60 points (10 points par réponse exacte)
- Test mécanique : 30 points

2 - DEDUCTIONS DES POINTS

Dépassement du temps imparti : 2 points par minute

Balise manquante : 50 points par balise.

Pour 3 contrôles manquants, le jeune sera non classé.

3 - PENALITES

Infraction majeure au Code de la Route : 100 points,

Les infractions majeures sont le non-respect :

- des priorités
- du stop
- du feu rouge
- d'un sens interdit ou circulation interdite aux cycles,
- d'un sens giratoire ou obligatoire,

3 fautes majeures signalées entraînent l'élimination,

Infraction mineure au Code de la Route : 10 points,

4 - ELIMINATION OU NON CLASSEMENT

Inscriptions publicitaires sur la tenue vestimentaire : respect de la charte fédérale sous peine d'élimination

Perte de la carte de route : non classé(e),

Non respect du port du casque durant les épreuves à vélo : retrait de la carte de route.

3 fautes majeures signalées entraînent l'élimination,

Pour 3 contrôles manquants, le jeune sera non classé,

TEST MECANIQUE

(Liste non exhaustive)

- Démontage et remontage d'un pneu,
- Démontage et remontage d'une chaîne,
- Réparation de crevaison d'une chambre à air,
- Changement d'un rayon et dévoilage de la roue,
- Remplacement d'un câble de frein et réglage des patins,
- Remplacement d'un câble de dérailleur et réglage du dérailleur,
- Démontage et remontage des pédales.
- Remplacement des pignons d'une roue libre.
- Remplacement d'une selle.
- Remplacement des patins de freins.
- ...

Pour la notation 3 éléments seront pris en compte :

- La démarche,
- L'efficacité,
- Le temps.

En aucun cas, ces tests ne devront être effectués sur le VTT du participant.

Il conviendra donc de prévoir le matériel et l'outillage nécessaires pour le déroulement de ces tests (même matériel et même outillage pour chaque participant).

PARCOURS DE MANIABILITE

Quel que soit le type de finale :

1. Le circuit de maniabilité sera matérialisé par de la rubalise fixée au sol qui délimitera :
 - a) Le couloir à emprunter par le vététiste,
 - b) La longueur de la zone contenant la difficulté à l'intérieur de laquelle aucune faute (pied - rubalise touchée - chute) ne devra être commise pour que le participant puisse bénéficier des points attribués pour la zone.
2. Le circuit de maniabilité comportera 5 zones minimum (successives et sans interruption)
3. Le test de maniabilité étant une épreuve spécifique, le participant pourra retirer son sac à dos. Néanmoins, il ne changera pas de vélo, conservera ses chaussures et son casque.
4. Les temps alloués :
 - a) Pour les finales départementales et régionales, si le terrain de maniabilité se trouve sur le parcours, le temps d'attente au test de maniabilité devra être comptabilisé et ajouté au temps alloué pour effectuer les 2 parcours.
 - b) Pour la finale nationale :
 - Le test de maniabilité doit être considéré comme une activité promotionnelle de la FFCT et devra, autant que possible, être placé à l'arrivée. De ce fait, le temps alloué pour les parcours ne tiendra pas compte du temps du test.
 - Des dispositions devront être prises pour que les participants ne s'exercent pas sur le terrain de maniabilité avant les épreuves.

- Les participants sont autorisés à faire un repérage visuel et pedestre du parcours de maniabilité. En aucun cas les participants ne devront se situer dans les zones matérialisées à pied ou avec leur VTT en dehors de leur ordre de passage, sous peine d'élimination du test de maniabilité.

Les difficultés pourront être choisies parmi les suivantes :

Franchissement d'une bosse, d'un talus (montée et descente avec dévers),

Passage d'un tronc d'arbre d'un diamètre inférieur à 20 cm,

Rétrécissement naturel (passage entre 2 arbres ou rochers) ou artificiel (passage entre 2 piquets),

Passage sous une branche basse (hauteur minimale 1,30 m).

Franchissement d'une série de rondins,

Fosse,

Escalier,

Etc.....

RANDO GUIDE

Dans chacune des cases, figure la distance en km entre chaque difficulté (kilométrage partiel) et le cumul en km (kilométrage total).

Toutes les 4 ou 5 cases, une indication supplémentaire (numéro de parcelle, croix, étang, château d'eau...) pourra être portée, permettant ainsi au participant égaré de se repérer sur sa carte.

Voir fiche rando-guide.

TEST NATURE

a) Le participant devra identifier 3 espèces animales, végétales (champignons, plantes, fleurs, fruits, feuilles, arbres, animaux, empreintes d'animaux...) de minéraux ou roches. Dans chaque cas, le choix devra se faire sous forme de Q.C.M. parmi 3 ou 4 espèces à partir de photographie, texte et/ou de reproductions issues de manuels.

Il sera attribué 10 points par réponse exacte.

b) Le participant devra identifier 3 espèces végétales ou de minéraux, à partir d'un choix de 10 à 15 échantillons issus de l'environnement local et proposés par l'organisateur.

Il sera attribué 10 points par réponse exacte

Commission Nationale Jeunesse

Contact: www.ffct.org



